



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**PWGSC/TPSGC Acquisitions**  
**Bid Receiving Box/Boîte de Récepti**  
**1st Floor/1<sup>ère</sup> étage, Suite 1212**  
**100-1045 Main Street**  
**Moncton**  
**New Brunswick**  
**E1C 1H1**  
**Bid Fax: (506) 851-6759**

<b>Title - Sujet</b> OCPR Pain et petits pains	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EC095-180001/A	<b>Date</b> 2018-03-12
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EC095-180001	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$MCT-015-5381
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-7-40047 (015)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-04-23</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Atlantic Daylight Saving Time ADT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Drisdelle, Charlotte J.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct015
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506)851-6948 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506)851-6759
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA CFB GAGETOWN & CSC INSTITUTIONS IN RENOUS & DORCHESTER, NB and SPRINGHILL & TRURO, NS Canada	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)  
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....</b>	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>8</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES.....</b>	<b>8</b>
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	10
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES .....	11
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	11
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE .....	12
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.13 LOIS APPLICABLES.....	12

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EC095-180001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EC095-180001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct015  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>13</b>
6.1 BESOIN.....	13
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	14
6.4 PAIEMENT .....	14
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
6.6 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i> .....	15
6.7 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - LIVRAISON À DESTINATION.....	15

**ANNEXE « A » - BESOIN .....** ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

**ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT – LISTE DE PRODUITS – EXIGENCES ET SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES .....** ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

**ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....** 16

**ANNEXE « D » - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT.....** 17

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;                                                                                                                                                                                                            |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;                                                                                                                                                               |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;                                                                                                                            |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;                                                                                                                                                                                                    |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :<br><br>6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;<br><br>6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

#### **Les annexes comprennent :**

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Instruments de paiement électronique
- Annexe D - Liste complète des Noms de tous les Individus qui sont actuellement soit Administrateurs et/ou Propriétaires de l'Entreprise de l'Offrant.

### **1.2 Sommaire**

- 1.2.1** Demande d'offre à commandes individuelle et régionale visant la fourniture et la livraison de **Pains et petits pains** au **ministère de la Défense nationale** à la Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown situé à Oromocto au Nouveau-Brunswick **et aux Établissements du Service Correctionnel Canada** situés à Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick et à Springhill et Truro en Nouvelle-Écosse, selon la demande, au cours de la période allant du **1<sup>er</sup> mai 2018 jusqu'au 30 avril 2019** inclusivement.
- 1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document **2006 (2017/04/27)** Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document **2006**, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, **les offres transmises par courriel électronique à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **dix (10)** jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

### 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur **au Nouveau-Brunswick** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

---

## Section I : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec les annexes B, Base de paiement.

### 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

## Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

### Prix - articles

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés aux annexes B.

### 4.1.1 Évaluation financière

#### 4.1.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

### 4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

*(Derived from - Provenant de: M0069T, 2007/05/25)*

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

---

## PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

### A. OFFRE À COMMANDES

#### 6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit aux annexes « A ».

#### 6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 **Pour le MDN : l'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.**

6.2.2 **Pour le Service Correctionnel Canada : Sur réception de l'offre à commande, le fournisseur doit fournir une liste de ses conducteurs au Service correctionnel du Canada afin que ces derniers puissent faire l'objet d'une vérification de la sécurité par le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) avant d'être autorisés à livrer de la marchandise aux divers établissements.**

**Le fournisseur doit remplacer les conducteurs qui ne peuvent être admis à un établissement du SCC parce qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de sécurité.**

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### 6.3.1 Conditions générales

**2005 (2017/06/21)**, Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### 6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

###### Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre les tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

Les données doivent être présentées pour la période d'offre à commandes à la responsable de l'offre à commandes.

Les données doivent être présentées à la responsable de l'offre à commandes dans deux mois suivant la fin de la période de référence.

*(Derived from - Provenant de: M7010C, 2012/07/16)*

## 6.4 Durée de l'offre à commandes

### 6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du **1<sup>er</sup> mai 2018 au 30 avril 2019** inclusivement.

### 6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés aux Annexes « A » de l'offre à commandes.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Charlotte Drisdelle  
Titre : Agente d'approvisionnement  
Services publics et Approvisionnement Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Adresse : 1045, rue Main, unité 108  
Moncton, N.-B.  
E1C 1H1  
Téléphone : (506) 851-6948  
Télécopieur : (506) 851-6759  
Courriel : [charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

***Sera détaillé dans toute offre à commandes résultant des présentes***

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EC095-180001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EC095-180001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct015  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.5.3 Représentant de l'offrant (offrant veuillez compléter avec l'offre)

#### Passée de commandes

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### Suivi de livraison

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

N° de télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

### 6.6 Utilisateurs désignés

**Ministère de la Défense nationale  
Base de soutien de la 5<sup>e</sup> Division du Canada Gagetown  
C.P. 17000, Succ Forces  
Oromocto (Nouveau-Brunswick)  
E2V 4J5**

#### [Établissements du Service correctionnel Canada suivant incluant les Cantines des Détenus:](#)

**Établissement Atlantique  
13175 Route 8  
C.P. 102  
Renous, N-B E9E 2E1**

**Pénitencier Dorchester – Secteur medium  
4902 rue Main  
Dorchester (N-B) E4K 2Y9**

**Pénitencier Dorchester – Secteur minimum  
4902 rue Main  
Dorchester (N-B) E4K 2Y9**

**Springhill Institution**  
**330 rue McGee**  
**C.P. 2140**  
**Springhill (N-É) B0M 1X0**

**Établissement Nova**  
**330 rue James**  
**Truro (N.-É) B2N 6R8**

## **6.7 Procédures pour les commandes**

Tel qu'indiqué aux annexes A.

## **6.8 Instrument de commande**

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquent à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquent à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquent à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquent à plusieurs offres à commandes (français seulement)

**ou**

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquent qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
  - le numéro de l'offre à commandes;
  - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
  - la description et le prix unitaire de chaque article;
  - la valeur totale de la commande subséquent;
  - le point de livraison;
  - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
  - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

## 6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **25 000,00 \$** (taxes applicables incluses).

## 6.10 Limitation financière

Le budget total pour la période de l'offre à commandes **est pour des buts administratifs seulement.** Ceci ne limite en rien le volume d'affaire que peut effectuer l'offrant avec le Gouvernement Fédéral dans le cadre de l'offre à commandes.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017/06/21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2016/04/04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexes « A », Besoin;
- f) l'Annexes « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

## 6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au **Nouveau-Brunswick**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 6.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 6.2.1 Conditions générales

**2010A (2016/04/04)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de **2010A (2016/04/04)** Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

#### 6.2.2 Clauses du Guide des CCUA

##### 6.2.2.1 Rajustement des prix - blé

Les prix indiqués dans le contrat sont assujettis à un rajustement à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de toute augmentation ou diminution établie par la Commission canadienne du blé ou par la Commission ontarienne de commercialisation. Une copie de l'avis à l'entrepreneur de toute augmentation ou diminution de prix de la commission applicable doit être fournie à l'autorité contractante.

Le contrat sera modifié de façon à refléter les prix actuels de l'augmentation ou la diminution à la date de livraison. L'entrepreneur ne doit pas facturer des prix autres que ceux qui sont indiqués dans le contrat.

*(Derived from - Provenant de: C3603C, 12/05/2008)*

##### 6.2.2.2 Livraison et déchargement

1. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

*(Derived from - Provenant de: D0018C, 30/11/2007)*

## 6.3 Durée du contrat

### 6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement

#### Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

*(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)*

### 6.4.2 Modalités de paiement

Référence de CCUA	Section	Date
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

### 6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

**(Tel qu'indiqué dans l'Annexe « C »)**

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

## 6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EC095-180001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EC095-180001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct015  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 6.6 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011/05/16
A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010/01/11
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016/01/28

## 6.7 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) **Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown à Oromocto au Nouveau-Brunswick *et aux* Établissements du Service Correctionnel Canada situés à Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick et à Springhill et Truro en Nouvelle-Écosse** selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EC095-180001/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
EC095-180001

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID  
mct015  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)



**«BESOIN»**

**«Pain et petits pains»**

**Base de soutien de la  
5<sup>e</sup> Division du Canada Gagetown**

**BESOINS D'ALIMENTATION EN GARNISON**

**1er mai 2018 au 30 avril 2019**

### **FOURNIR ET LIVRER à BS 5 Div C Gagetown**

#### **BESOIN**

Fournir et livrer du « **Pain et petits pains frais et divers autres produits** » selon à la BS 5 Div C Gagetown, selon la demande, à des endroits désignés dans ce secteur.

Le fournisseur **DOIT se conformer en tous point et respecter à 100%** cette Annexe A et la «Liste des Produits» à l'annexe B». Tout écart **DOIT être approuvé**, par écrit, par la responsable de l'offre à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), **AVANT la date de clôture des soumissions**. À défaut de quoi votre soumission sera pas considérée d'avantage et sera rejetée.

Le proposant **DOIT fournir un prix pour chaque article** et il **doit être en mesure de fournir 100%** de tous les articles indiqués à la «Liste des produits» à l'annexe B.

#### **PORTÉE DES SERVICES**

Le présent énoncé des besoins prendra la forme d'une offre à commandes.

Produits visés : ***Pain et petits pains/bagels, muffins anglais, pitas et tortillas***

#### **ÉTABLISSEMENT DES PRIX**

**Tous les frais d'expédition doivent être inclus dans les prix proposés.** Si le consignataire désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantage, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison. Par la présente, le fournisseur certifie que le prix facturé pour un produit qui ne se trouve pas dans la liste sera calculé en fonction des mêmes normes comptables que celles qui s'appliquent au prix des articles figurant dans la liste.

#### **GRILLES À PAIN PERDUES OU ENDOMMAGÉES**

Le consignataire accepte de verser au fournisseur le **montant convenu de \_\_\_\_\_ \$ par grille à pain perdue ou endommagée**. Afin d'aider au contrôle des grilles à pain, le fournisseur s'engage à retirer toutes les grilles à pain à chaque livraison et à fournir au consignataire le total courant des grilles à pain livrées et retournées.

## Annex A – MDN - EC095-18 0001

---

### PROCÉDURES POUR LES COMMANDES

Les commandes seront passées par écrit. Le fournisseur devrait être capable de recevoir les commandes par courriel et télécopieur.

Les commandes seront passées quatre (4) jours avant la date prévue de livraison. Toutes commandes seront passées par **11h30, Heure Atlantique.**

**Fournisseur indiquez si l'heure est autrement \_\_\_\_\_.**

(Certain produits peuvent aussi y avoir autres exigences de la livraison qu'indiqué ci-dessus)

### LIVRAISONS

Les livraisons devront être faites directement à l'endroit prévu, et **doivent être entre 7 h 30 et 11 h 30 (livraison complétée)**, les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis. Le fournisseur est responsable de toute perte ou détérioration de la nourriture avant la prise en charge de la commande par l'unité. Il peut y avoir un jour durant la semaine, autre que le dimanche, où il y a aucune livraison disponible.

### CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES PRODUITS

Si le fournisseur n'est pas en mesure de livrer certains des produits demandés, il doit **immédiatement** avertir le représentant désigné des Services d'alimentation, **dès le moment de la passation de la commande ou dans un délai de 2 heures maximum**; lequel est la seule personne qui peut approuver des produits de remplacement.

### PRODUITS REFUSÉS OU MANQUANTS

Le fournisseur qui reçoit un avis de refus de produits ou un avis de produits manquants s'engage à remplacer tous les produits refusés ou à fournir les produits manquants dans les 24 heures. « **Dans un tel cas, le fournisseur doit assumer tous les frais supplémentaires de transport.** »

### LIVRAISONS NON CONFORMES ET SUBSTITUTIONS

Aucun produit de remplacement ne sera accepté sans l'approbation du représentant concerné des Services d'alimentation.

Une condition prévoit qu'aucune modification ne doit être apportée au format d'emballage et le genre de produit après que l'offre à commandes est accordée à moins que les changements parviennent d'un changement à la ligne de produit de la boulangerie ou si un produit est discontinué. Le fournisseur devra aviser la responsable de l'offre à commandes de SPAC de cette modification. Les modifications seront en vigueur seulement lorsque la responsable de l'offre à commandes les ait acceptés.

Le représentant du fournisseur **devra aviser** la responsable de l'offre à commandes **et** le Représentant du MDN identifiée ci-dessous, lors d'un changement d'un Numéro de produit **ou** toute autre question découlant concernant un produit.

**Ce représentant sera identifié à l'attribution de l'offre à commandes.**

## Annex A – MDN - EC095-18 0001

---

### SERVICES DE LIVRAISON

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l'endroit précisé.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou remballé sera refusé et retourné à l'offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu'au moment de la livraison à l'unité ayant fait la commande.

Tout le personnel dont qui fait la livraison doit être protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l'offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l'offre à commandes mais il sera responsable de l'exécution de cette partie de l'offre à commandes par le cessionnaire

### EXIGENCES DE FACTURATION

Une lettre de transport ainsi qu'une facture d'achat informatisée **en trois (3) exemplaires** (*un original et deux copies*) doivent être remises au consignataire à chaque livraison. « **Les factures manuscrites ne sont pas acceptées** ». Lorsque des corrections doivent être apportées à une facture, vous DEVEZ faire imprimer une copie corrigée qui sera remise lors de la livraison.

À l'aide de la lettre de transport fournie par le représentant du fournisseur, le représentant du consignataire et le représentant du fournisseur doivent vérifier ensemble que tous les articles ont été livrés.

Le fournisseur doit facturer uniquement les produits livrés et acceptés. Il doit s'assurer, au moment de la livraison, qu'une demande de crédit est faite pour tous les produits refusés à la livraison par le représentant du consignataire. Il s'engage à fournir au consignataire, dans les (7) jours ouvrables à compter de la date de livraison, un reçu détaillé donnant droit à un crédit pour tous les produits dont le refus a fait l'objet d'un accord entre le consignataire et le fournisseur, soit parce qu'ils avaient été endommagés avant la livraison, soit parce qu'ils étaient manquants. Le fournisseur ne doit pas envoyer de facture au consignataire avant de lui avoir fourni le reçu pour crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer qu'il n'y a aucune erreur sur les factures et que les prix indiqués sont ceux en vigueur au moment de la commande. Toutes les factures doivent être calculées en dollars canadiens.

**Les informations suivantes doivent figurer sur les factures :**

À l'attention de :

***Nom de la cuisine cliente***  
***Adresse postale complète de la cuisine***  
***Numéro de contrôle de la facture***  
***Date de livraison***

### PAIEMENT DES FACTURES

Le consignataire doit faire parvenir les factures au contrôleur concerné dans les 30 jours suivant la livraison de la commande et la réception de tous les reçus pour crédits. Si, après 45 jours, le fournisseur n'a pas reçu le paiement, il doit en informer le plus tôt possible le contrôleur de l'unité en question.

### GENRE DE TRANSPORT

Les véhicules utilisés pour le transport des produits alimentaires doivent être considérés comme le prolongement des installations du fournisseur. À ce titre, il est important qu'ils ne présentent pas de risque de détérioration pour les produits transportés. Ces véhicules doivent être considérés comme des installations d'entreposage provisoires du fournisseur. Ce dernier est donc responsable des produits transportés jusqu'au point de livraison.

Les normes de construction, de maintenance, d'hygiène, de réfrigération et de manutention doivent se rapprocher le plus possible (dans une mesure raisonnable) des normes en vigueur dans les épiceries commerciales canadiennes.

### DATES D'EXPIRATION

NORMES : Tous les aliments emballés doivent être conformes aux dispositions pertinentes des lois et règlements et aux normes des organismes suivants :

- a) Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application
- b) Loi sur les produits agricoles au Canada
- c) Office des normes générales du Canada
- d) Normes d'inspection de l'ACIA

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Le contrôle de la qualité des produits sera fait suivant les normes établies le «**MDN - Spécifications sur la qualité des aliments - Pain et produits de boulangerie**». Ces normes peuvent se trouver sur **Achats et Ventes** le **SEAOG** (Service électronique d'appel d'offres du gouvernement) en recherchant le numéro de soumission suivant:

#### **Pain et produits de boulangerie - E6TOR-13RM07**

Tous les produits doivent être de production récente. Ils doivent porter, bien en évidence, la date de production, leur durée de conservation ou leur date de péremption. De plus, toute condition ayant un effet sur la durée de conservation doit avoir été clairement spécifiée lors de la commande.

Le consignataire est la seule personne responsable de l'inspection finale des aliments au point de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes. Le consignataire aura le droit de refuser des produits à la livraison et, dans ce cas, le fournisseur doit immédiatement retirer les produits rejetés.

S'il y a lieu, des représentants du MDN peuvent procéder à des inspections de contrôle de qualité dans les entrepôts du fournisseur.

### Rendement du fournisseur:

**Le représentant désigné des Services d'alimentation ou son représentant désigné surveillera le rendement du fournisseur.**

«Les éléments de rendements» comprendront, sans y être limités, les suivants:

- a. En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;
- b. En mesure **d'immédiatement** signaler la non-disponibilité des produits commandés dès le moment de passation de la commande (ou dans un délai de **2 heures maximum**) ;
- c. En mesure de fournir les produits selon les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis **ET** à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Services publics et Approvisionnement Canada

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par «**MDN - Spécifications sur la qualité des aliments - Pain et produits de boulangerie**» seront exigés. Le fait de ne pas fournir la qualité de biens et services définie dans le présent texte *OU* le non-respect de l'annexe B - la «Liste des produits» à plus de huit (8) reprises pendant au cours de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes:

1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de service nécessaire, la qualité des produits, fournir le bon produit tel que commandé etc....
2. Incidents additionnelles auront pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective, et;
3. Dans le cas d'un neuvième incident, le fournisseur sera informé que son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

**«BESOIN»**

**«Pain et petits pains»**

**Service correctionnel du Canada (SCC)**

*Établissements au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse*

*Les livraisons DOIVENT être effectuées aux établissements suivants  
incluant les cantines des détenus:*

Établissement Atlantique - Renous (Nouveau-Brunswick)

Pénitencier Dorchester – Secteur medium - Dorchester (Nouveau-Brunswick)

Pénitencier Dorchester – Secteur minimum - Dorchester (Nouveau-Brunswick)

Établissement Springhill - Springhill (Nouvelle-Écosse)

Établissement Nova - Truro (Nouvelle-Écosse)

**1er mai 2018 au 30 avril 2019**

## Annexe A – SCC – EC095-18 0001

---

### **FOURNIR ET LIVRER À CHAQUE ÉTABLISSEMENT DU SCC LISTÉS AUX PRÉSENTES**

#### **BESOIN**

Fournir et livrer du «***pain et petits pains frais et divers autres produits***», aux établissements du Service correctionnel du Canada situés à **Renous et Dorchester au Nouveau-Brunswick et à Springhill et Truro en Nouvelle-Écosse** selon la demande.

Le proposant **DOIT s'assurer une conformité à 100 %** avec les exigences indiquées dans la présente Annexe A et la «Liste des produits» à l'annexe B. **Toute dérogation DOIT être approuvée**, au préalable par la responsable de l'offre à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), **par écrit AVANT la clôture de l'appel d'offres**. À défaut de quoi votre soumission sera pas considérée d'avantage et sera rejetée.

Le proposant **DOIT fournir un prix pour chaque article** et il **doit être en mesure de fournir 100%** de tous les articles indiqués à la «Liste des produits» à l'annexe B.

#### **PORTÉE DES SERVICES**

Le présent énoncé des besoins prendra la forme d'une offre à commandes.

Produits visés : ***Pain et petits pains/bagels, muffins anglais, pitas et tortillas***

#### **PRIX:**

**Les frais de livraison doivent être inclus aux prix proposés.** Si le client désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantageux, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison. Par la présente, le fournisseur certifie que le prix facturé pour un produit qui ne se trouve pas dans la liste sera calculé en fonction des mêmes normes comptables que celles qui s'appliquent au prix des articles figurant dans la liste.

#### **GRILLES À PAIN PERDUES OU ENDOMMAGÉES**

Le consignataire accepte de verser au fournisseur le **montant convenu de \_\_\_\_\_ \$ par grille à pain perdue ou endommagée**. Afin d'aider au contrôle des grilles à pain, le fournisseur s'engage à retirer toutes les grilles à pain à chaque livraison et à fournir au consignataire le total courant des grilles à pain livrées et retournées. **Aucune grille à pain en métal sera acceptée dans les Établissements pour raisons sécuritaires.**

## Annexe A – SCC – EC095-18 0001

---

### PROCÉDURES POUR LES COMMANDES

Les commandes seront passées par écrit. Le fournisseur devrait être capable de recevoir les commandes par courriel et télécopieur.

Toutes commandes SERONT passées deux (2) jours civils avant la date de livraison prévue. Les livraisons seront passées par **11h30, Heure Atlantique**.

**Fournisseur indiquez si l'heure est autrement \_\_\_\_\_.**

Certains produits peuvent aussi y avoir autres exigences de la livraison qu'indiquées ci-dessus.

### LIVRAISONS

Les livraisons devront être faites directement à l'endroit prévu. Le fournisseur est responsable de toute perte ou détérioration de la nourriture avant la prise en charge de la commande par l'unité. Il peut y avoir un jour durant la semaine, autre que le dimanche, où il y a aucune livraison disponible.

### CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES COMMANDES

Si le fournisseur n'est pas en mesure de livrer certains des produits demandés, il doit **immédiatement** avertir le représentant désigné des Services d'alimentation, **dès le moment de la passation de la commande ou dans un délai de 2 heures maximum**; lequel est la seule personne qui peut approuver des produits de remplacement.

### PRODUITS REFUSÉS OU MANQUANTS

Le fournisseur qui reçoit un avis de refus de produits ou un avis de produits manquants s'engage à remplacer tous les produits refusés ou à fournir les produits manquants dans les 24 heures. « **Dans un tel cas, le fournisseur doit assumer tous les frais supplémentaires de transport.** »

### LIVRAISONS NON CONFORMES ET SUBSTITUTIONS

Aucun produit de remplacement ne sera accepté sans l'approbation du représentant concerné des Services d'alimentation.

Une condition prévoit qu'aucune modification ne doit être apportée au format d'emballage et le genre de produit après que l'offre à commandes est accordée à moins que les changements parviennent d'un changement à la ligne de produit de la boulangerie ou si un produit est discontinué. Le fournisseur devra aviser la responsable de l'offre à commandes de SPAC de cette modification. Les modifications seront en vigueur seulement lorsque la responsable de l'offre à commandes les ait acceptés.

Le représentant du fournisseur **devra aviser** la responsable de l'offre à commandes lors d'un changement d'un Numéro de produit **ou** toute autre question découlant concernant un produit.

## Annexe A – SCC – EC095-18 0001

---

### LIVRAISON DES PROVISIONS ALIMENTAIRES

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l'endroit précisé à chaque établissement individuel. Lors des livraisons à l'établissement, toutes politiques de sécurité doivent être respectées.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou reballé sera refusé et retourné à l'offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu'au moment de la livraison à l'unité ayant fait la commande.

Tout le personnel dont qui fait la livraison doivent protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l'offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l'offre à commandes mais il sera responsable de l'exécution de cette partie de l'offre à commandes par le cessionnaire.

### EXIGENCES CONCERNANT À LA FACTURATION

Lors de chaque livraison, une facture d'achat informatisée ou tapée à la machine à écrire **seulement un (1) exemplaire** doit être remis au client lors de chaque livraison. « **Les factures manuscrites ne sont pas acceptées** ». Lorsque des corrections doivent être apportées à une facture, vous DEVEZ faire imprimer une copie corrigée qui sera remise lors de la livraison.

À l'aide d'une copie de la facture remise par le fournisseur et d'une copie présentée par le personnel responsable de faire la commande, le représentant des livraisons du client, de concert avec le représentant du fournisseur s'assureront que toute la commande a été intégralement livrée.

Le fournisseur doit facturer que pour les articles livrés et acceptés. Le fournisseur doit s'assurer qu'une demande d'un reçu de crédit ait été émise au moment de la livraison pour les articles qui ne sont pas acceptés par le représentant du client au moment de la livraison. Le fournisseur convient de remettre au client un reçu de crédit détaillé dans un délai de sept (7) jours ouvrables pour tous les articles dont le client et le fournisseur conviennent étaient endommagés avant la livraison. Aucun article ne manquera le chargement car les commandes seront effectuées sur la base «exécuter sinon annuler». Les factures ne seront pas acheminées pour paiement jusqu'à ce que le fournisseur remettre au client un reçu de crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer que toutes les factures mentionnent les prix en vigueur au moment de la commande. Les commandes seront calculées en dollars canadiens.

**Toutes les factures doivent mentionner les renseignements suivants:**

1. Le numéro du bon de commande
2. À l'attention du: nom de l'établissement demandeur
3. Adresse postale intégrale
4. Numéro de contrôle de la facture
5. Date de livraison

## **Annexe A – SCC – EC095-18 0001**

---

### **PAIEMENT DES FACTURES**

Le consignataire doit faire parvenir les factures au contrôleur concerné dans les 30 jours suivant la livraison de la commande et la réception de tous les reçus pour crédits. Si, après 45 jours, le fournisseur n'a pas reçu le paiement, il doit en informer le plus tôt possible le contrôleur de l'unité en question.

### **GENRE DE TRANSPORT**

Les véhicules utilisés pour le transport des produits alimentaires doivent être considérés comme le prolongement des installations du fournisseur. À ce titre, il est important qu'ils ne présentent pas de risque de détérioration pour les produits transportés. Ces véhicules doivent être considérés comme des installations d'entreposage provisoires du fournisseur. Ce dernier est donc responsable des produits transportés jusqu'au point de livraison.

Les normes de construction, de maintenance, d'hygiène, de réfrigération et de manutention doivent se rapprocher le plus possible (dans une mesure raisonnable) des normes en vigueur dans les épiceries commerciales canadiennes.

### **DATES D'EXPIRATION**

**NORMES :** Tous les aliments emballés doivent être conformes aux dispositions pertinentes des lois et règlements et aux normes des organismes suivants :

- a) Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application
- b) Loi sur les produits agricoles au Canada
- c) Office des normes générales du Canada
- d) Normes d'inspection de l'ACIA

### **ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

Le contrôle de la qualité des produits sera fait suivant les normes établies le **«MDN - Spécifications sur la qualité des aliments - Pain et produits de boulangerie»**. Ces normes peuvent se trouver sur **Achats et Ventes le SEAOG** (Service électronique d'appel d'offres du gouvernement) en recherchant le numéro de soumission suivant:

#### **Pain et produits de boulangerie - E6TOR-13RM07**

Tous les produits doivent être de production récente. Ils doivent porter, bien en évidence, la date de production, leur durée de conservation ou leur date de péremption. De plus, toute condition ayant un effet sur la durée de conservation doit avoir été clairement spécifiée lors de la commande.

Le consignataire est la seule personne responsable de l'inspection finale des aliments au point de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes. Le consignataire aura le droit de refuser des produits à la livraison et, dans ce cas, le fournisseur doit immédiatement retirer les produits rejetés.

S'il y a lieu, les représentants du SCC peuvent procéder à des inspections de contrôle de qualité dans les entrepôts du fournisseur.

## **Annexe A – SCC – EC095-18 0001**

---

### **Rendement du fournisseur:**

L'agent des services alimentaires ou son représentant désigné surveillera le rendement du contractant à chacun des établissements.

Les éléments de rendements comprendront, sans y être limités, les suivants:

- a. En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;
- b. En mesure de signaler la non-disponibilité des produits commandés dans un délai de (4) heures ;
- c. En mesure de fournir les produits selon les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis ET à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par «**MDN - Spécifications sur la qualité des aliments - Pain et produits de boulangerie**» seront exigés. Le fait de ne pas fournir la qualité de biens et services définie dans le présent texte OU le non-respect de l'Annexe B - « Liste des aliments » à plus de huit (8) reprises au cours de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes:

1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de services nécessaire, les produits de la qualité ou du calibre approprié etc....
2. Des incidents additionnels auront pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective, et
3. Dans le cas d'un treizième incident, le fournisseur sera informé que son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

## **Annexe A – SCC – EC095-18 0001**

---

### **EXIGENCES OBLIGATOIRES de la LIVRAISON POUR CHAQUE ÉTABLISSEMENT**

#### **Établissement Atlantique (ÉA) - Renous (N-B)**

Établissement Atlantique exige **deux (2) livraisons par semaine**.

Les livraisons sont acceptées à chaque jour allant du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

En cas d'urgence seulement, les livraisons seront acceptées selon l'horaire habituel mais jusqu'à 16h00 (livraison terminée).

#### **Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Toutes les livraisons à l'Établissement Atlantique DOIVENT être effectuées sur les **«quais de chargement»** et doivent être reçues par la Réception centrale.

#### **Pénitencier Dorchester (PD) Secteurs Medium et Minimum – Dorchester (N-B)**

Pénitencier Dorchester – Secteurs Medium et Minimum exigent **deux (2) livraisons par semaine**.

Les livraisons sont acceptées à chaque jour allant du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

En cas d'urgence, les livraisons seront acceptées selon l'horaire habituel.

#### **Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Les livraisons au PD Secteur Medium et Minimum incluant les cantines doivent être effectuées au bâtiment désigné «Achats et entrepôt» (**«Procurement & Stores»**).

#### **Établissement Springhill (SI) - Springhill (N-É)**

Établissement Springhill exige **deux (2) livraisons par semaine**.

Les livraisons sont acceptées à chaque jour allant du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

En cas d'urgence, l'Établissement Springhill recevra les livraisons selon l'horaire habituel.

#### **Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Les livraisons à la cuisine de l'Établissement Springhill DOIVENT être effectuées directement à la **PORTE ARRIÈRE DE LA CUISINE**. Le camion DOIT toujours pouvoir se rendre directement à la porte arrière de la cuisine.

Les autres livraisons pour la cantine des détenus peuvent être livrées à l'entrepôt.

## **Annexe A – SCC – EC095-18 0001**

---

### **Établissement Nova (ÉN) - Truro (N-É)**

L'Établissement Nova exige **une (1) livraison par semaine**. La livraison **doit être effectuée les vendredis seulement**.

Les livraisons **DOIVENT être effectuées de 8h30 à 11h30 seulement**. (les livraisons doivent être terminées par 11h30.)

Les livraisons d'urgence: seront déterminées par l'Agent des Services alimentaires lorsqu'une commande est passée.

### **Endroit de la livraison - Exigence obligatoire:**

Les livraisons à l'Établissement Nova DOIVENT être effectuées directement à la PORTE ARRIÈRE DE l'Édifice nommé «Food Services/Stores Area» qui est situé à l'intérieur des terrains de l'établissement

### **NOTA:**

Pour toute établissement, les jours de la livraison, pour la durée de l'offre à commandes, sera déterminé entre un Représentant de chaque Établissement et le Fournisseur retenu à l'attribution de l'offre à commandes avant la date du début.

Lors des livraisons dans tous les établissements, les camions ne doivent contenir AUCUN tabac ni alcool.

Les livraisons ne pourront pas être effectuées dans aucun autre endroit dans les établissements.

### **LIVRAISONS D'URGENCE:**

#### **Livraisons d'urgence à cause de «CONFINEMENT AUX CELLULES»:**

Les livraisons d'urgence, à cause de «confinement aux cellules» **DOIVENT être livrées dans les 24 heures d'avis**, excluant les livraisons seulement pendant les dimanches et les jours fériés.

#### **Autres Livraisons d'urgence:**

Dans l'hypothèse où une commande ne peut pas être livrée en raison de la météo, des grèves d'une durée d'une journée, le fournisseur devra effectuer la livraison lors de la prochaine journée ouvrable et pas plus tard que la deuxième journée ouvrable suivant la date déjà prévue pour la livraison.

Lorsqu'une grève se prolonge au delà d'une journée ou deux, d'autres dispositions devront être prises par la direction de l'établissement pour la livraison à l'établissement.



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

**File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains**

<b>Vendor Name / Nom du fournisseur:</b>										
<b>Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30</b>										
<b>N° d'article</b>	<b>N° d'Unitrak</b>	<b>Quantité estimative annuelle</b>	<b>Unité de distribution</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>Format de pain, paquet et dimension requis</b>	<b>Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié</b>	<b>Marque offert</b>	<b>N° du produit</b>	<b>Prix</b>	
<b>1</b>	<b>3B003</b>	22,500	pain	<b>Pain blanc</b> , tranché, la date de péremption /meilleur avant le..... <b>DOIT</b> suivre le jour de la livraison de 6 à 7 jours. Aucun substitut <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	minimum 14 tranches + 2 bouts ou plus					par pain
<b>2</b>	<b>3B011</b>	1,250	pain	<b>Pain Blanc Texas Toast</b> ou produit équivalent. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 15 tranches + 2 bouts					par pain



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:									
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30									
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix
3	3C003	10,500	pain	<b>Pain à 100% Blé entier</b> , tranché, la date de péremption / meilleur avant le... DOIT suivre le jour de la livraison de 6 à 7 jours. Aucun substitut <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	minimum 14 tranches + 2 bouts ou plus				par pain
4	3A030	2,100	pain	<b>Pain Multigrains</b> aucun substitut. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 12 tranches + 2 bouts				par pain



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**  
**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
 Title / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
5	3A009	1,300	pain	<b>Pain aux Raisins</b> ou <b>Pain aux Raisins avec cannelle</b> aucun substitut. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 14 tranches + 2 bouts					par pain
6	3A032	1,000	pain	<b>Pain Français, doit être tranché épais</b> aucun substitut. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 12 tranches + 2 bouts <b>(doit être tranché épais)</b>					par pain
7	3A033	2,500	pain	<b>Pain de Seigle foncé</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 16 tranches + 2 bouts					par pain



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
8	(Z) 3E166	3,000	paquet	<p>Petits Pains à Saucisses, doivent être 6 po et tranchés aucun substitut.</p> <p>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</p>	6's -12's					par pqt
9	(Z) 3E012	3,000	paquet	<p>Pains à Sous-Marin, doivent être 9 po et doivent être tranchés.</p> <p>aucun substitut.</p> <p>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</p>	environ 6 par paquet					
10	3D021	1,500	paquet	<p><b>Petits Pains à Hamburger, à Blé Entier</b> aucun substitut.</p> <p>Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.</p>						



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown**  
**DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
 Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
11	3D004	9,000	paquet	<b>Petits Pains à Hamburger, Graine Sésame sur le dessus</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 12 par paquet					par pqt
12	3D007	800	paquet	<b>Pains à Hotdog</b> , tranchés sur le côté ou sur le dessus. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	doit être un paquet de 12					par pqt
13	(Z) 3E001	9,000	paquet	<b>Petits Pains Kaiser</b> aucun substitut. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 6 à 12 par paquet					par pqt



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

**File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains**

<b>Vendor Name / Nom du fournisseur:</b>										
<b>Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30</b>										
<b>N° d'article</b>	<b>N° d'Unitrak</b>	<b>Quantité estimative annuelle</b>	<b>Unité de distribution</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>Format de pain, paquet et dimension requis</b>	<b>Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié</b>	<b>Marque offert</b>	<b>N° du produit</b>	<b>Prix</b>	
14	3F048	2150	paquet	<b>Muffins Anglais, Blé entier</b> aucun substitut, format régulier environ 62g chacun. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 6 par paquet					par pqt
15	3F015	1250	paquet	<b>Muffins Anglais, Nature</b> aucun substitut, format régulier environ 62 g chacun. <b>Ce produit doit être frais et jamais précongelé.</b>	environ 6 par paquet					par pqt
16	3F002	2150	paquet	<b>Bagels, Nature</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 6 par paquet					par pqt



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
17	3F034	2150	paquet	<b>Bagels, Sésame</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 6 par paquet					par pqt
18	3F002	2150	paquet	<b>Bagels, Raisin et Cannelle</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 6 par paquet					par pqt
19	3F030	2150	paquet	<b>Bagels, 12 Grains</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 6 par paquet					par pqt



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Title / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
20	3F052	2150	paquet	<b>Bagels, Blé entier</b> ou <b>Blé entier</b> <b>sesamé</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	environ 6 par paquet					par pqt
21	3G063	2150	paquet	<b>Tortilla à Blé entier et lin</b> ou à <b>Grains anciens avec lin, quinoa, millet et autres grains.</b> <b>Doit être 10 po</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	<b>Doit être 10"</b> 5 à 12 par paquet maximum					par pqt



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Title / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
22	3G017	2150	paquet	<b>Tortilla Originale Blanche, Doit être 10"</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	<b>Doit être 10"</b> 5 à 12 par paquet maximum					par pqt
23	3G020	2150	paquet	<b>Tortilla, Tomate et Basilic</b> ou <b>Tomates séchées au soleil, Doit être 10 po</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	<b>Doit être 10"</b> 5 à 12 par paquet maximum					par pqt
24	(Z) 3E115	1350	paquet	<b>Petits pains à salade, Blanc</b> aucun substitut						par pqt



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

**File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Titre / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains**

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30										
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix	
25		1350	paquet	Petits pains à salade, à Blé entier aucun substitut						par pqt
26				Divers articles qui ne figurent pas aux présentes, au prix de gros moins un escompte de _____% ou au prix coûtant majorés de _____%.						
				Établissements des Prix: Les fournisseurs doivent fournir un prix pour chaque article et être capable de les fournir tel que décrits dans cette annexe.						



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Title / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:									
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30									
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix
				<p><b>Base d'Évaluation/Sélection:</b> Une seule offre à commandes doit être attribuée à l'entrepreneur dont la proposition globale la plus basse, le coût du prix total de tous les articles incluant le MDN et SCC, respectant toutes les exigences obligatoires.</p> <p><b>Tout écart DOIT être approuvé</b>, par écrit, par la responsable de l'offre à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada, <b>AVANT la date de clôture des soumissions</b>. Un changement, si il y a lieu, sera posté sur Achats et Ventes dans une modification.</p>					



**MDN Base de soutien de la 5e Division du Canada Gagetown  
DND 5th Canadian Division Support Base Gagetown**

File No / No de dossier: EC095-180001/A Annexe "B" - Base de paiement  
Title / Titre: Bread & Rolls / Pain et Petits pains

Vendor Name / Nom du fournisseur:									
Period / Période: 2018-05-01 - 2019-04-30									
N° d'article	N° d'Unitrak	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format de pain, paquet et dimension requis	Confirmer avec l'offre le poids du pain et le montant de tranches / Montant d'unité dans un paquet / et la dimension du produit où spécifié	Marque offert	N° du produit	Prix
				<p><b>Les prix devraient être soumis avec cette Annexe B.</b> Cette Annexe B peut être obtenue en contactant la Responsable de l'offre à commandes par téléphone ou courriel.</p>					
				<p><b>Il appartient au soumissionnaire de demander des éclaircissements</b> sur les articles concernant les exigences exprimées dans la présente, s'il y a lieu, avant de déposer sa proposition ou <b>AVANT la date de clôture des soumissions.</b></p>					

No. de dossier / File No: EC095-180001/A Annexe B - Base de Paiement  
 Titre / Title: Pain et Petits pains / Bread and Rolls

Nom du fournisseur / Vendor Name:

Période / Period: 2018-05-01 - 2019-04-30

Article	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format d'emballage requis	Indiquez avec l'offre: La quantité et le poids pour chaque pain; La quantité et la dimension (où spécifié) pour les autres produits	Marque offert	No. de produit	Prix
1	9,420	pain	<b>Pain blanc</b> , tranché, la date de péremption /meilleur avant le.... DOIT suivre le jour de la livraison <b>d'un minimum de 6 à 7 jours</b> . Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	<b>DOIT y avoir un minimum de 14 tranches + 2 ou plus aucun substitut</b>			par pain	
2	9,600	pain	<b>Pain blanc</b> , tranché, la date de péremption /meilleur avant le.... DOIT suivre le jour de la livraison <b>d'un minimum de 12 à 14 jours. Aucun Substitut</b> Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	<b>DOIT y avoir un minimum de 14 tranches + 2 ou plus aucun substitut</b>			par pain	
3	49,760	pain	<b>Pain à 100% Blé entier</b> , tranché, la date de péremption / meilleur avant le.... DOIT suivre le jour de la livraison d'un <b>minimum de 6 à 7 jours</b> . Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	<b>DOIT y avoir un minimum de 14 tranches + 2 ou plus aucun substitut</b>			par pain	

Article	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format d'emballage requis	Indiquez avec l'offre: La quantité et le poids pour chaque pain; La quantité et la dimension (où spécifié) pour les autres produits	Marque offert	No. de produit	Prix	
4	57,200	pain	<b>Pain à 100% Blé entier</b> , tranché, la date de péremption / meilleur avant le.... DOIT suivre le jour de la livraison d'un <b>minimum de 12 à 14 jours. Aucun Substitut</b> Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	<b>DOIT y avoir un minimum de 14 tranches + 2 ou plus aucun substitut</b>					par pain
5	6,145	pain	<b>Pain 12 Grains</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais congelé.	Environ 12 tranches + 2 ou plus					par pain
6	1,800	pain	<b>Pain aux Raisins ou Pain aux Raisins avec cannelle</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	Environ 14 tranches + 2 ou plus					par pain
7	12,838	paquet	<b>Petits Pains à Hamburger Blanc</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	12 par pqt aucun substitut					par pqt
8	10,064	paquet	<b>Petits Pains à Hot Dog Blanc. DOIVENT être tranché sur le haut seulement.</b> Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais. DOIT être en paquet de 12 aucun substitut	12 par pqt seulement aucun substitut					par pqt
9	520	paquet	<b>Pains à Sous-Marin, blanc</b> doivent être coupés et articulés, doivent être <b>6 po - 6.5 po</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	6 à 8 par paquet					par pqt

Article	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format d'emballage requis	Indiquez avec l'offre: La quantité et le poids pour chaque pain; La quantité et la dimension (où spécifié) pour les autres produits	Marque offert	No. de produit	Prix	
10	546	paquet	<b>Petits Pains à Sauce</b> , blanc doivent mesurer <b>6.5 po - 6.5 po</b> et <b>DOIVENT</b> être <b>COUPÉS</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	6 à 8 par paquet					par paquet
11	8,000	paquet	<b>Bagels</b> , variés tel que nature, sésame, cannelle, 12 grain, blé entier, tout garnie etc.... Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais. <b>Fournissez le N° de produit pour chaque saveur.</b>	6 à 8 par paquet					par paquet
12	4,000	paquet	<b>Muffins Anglais, Blanc régulier</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	6 par paquet					par paquet
13	1,560	paquet	<b>Muffins Anglais, à Blé entier régulier</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	6 par paquet					par paquet
14	1,700	paquet	<b>Tortilla à blé entier</b> , un <b>minimum de 6 à 7 po</b> maximum aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	minimum 6 à 7 po maximum					par paquet
15	3,000	paquet	<b>Tortilla à blé entier</b> , un <b>minimum de 10 à 12 po</b> <b>maximum</b> aucun substitut. Ce produit peut avoir été précongelé frais mais doit être livré frais.	minimum 10 à 12 po maximum seulement					par paquet

Article	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format d'emballage requis	Indiquez avec l'offre: La quantité et le poids pour chaque pain; La quantité et la dimension (où spécifié) pour les autres produits	Marque offert	No. de produit	Prix		
16	1,724	paquet	<b>Pains à Sous-Marin blanc,</b> doivent être 9 po aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	6's					par	paq
17	420	paquet	<b>Petits Pains Kaiser</b> aucun substitut. Ce produit doit être frais et jamais précongelé.	environ 6 à 12 par paquet					par	paq
18		%	<b>Divers items</b> qui ne sont pas énumérés sur cette liste sont offerts au prix de gros moins un rabais de ___% ou au prix coûtant plus un revient de ___% jusqu'un maximum de 10%.							
			<b>Établissements des Prix:</b> Les fournisseurs <b>doivent fournir un prix pour chaque article</b> et être capable de les fournir tel que décrits dans cette annexe.							
			<b>Base d'Évaluation/Sélection:</b> Une seule offre à commandes doit être attribuée à l'entrepreneur dont la proposition globale la plus basse, le coût du prix total de tous les articles incluant le MDN et SCC, respectant toutes les exigences obligatoires.							

Article	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Format d'emballage requis	Indiquez avec l'offre: La quantité et le poids pour chaque pain; La quantité et la dimension (où spécifié) pour les autres produits	Marque offert	No. de produit	Prix
			<p><b>Tout écart DOIT être approuvé</b>, par écrit, par la responsable de l'offre à commandes de Services publics et Approvisionnement Canada, <b>AVANT la date de clôture des soumissions</b>. Un changement, si il y a lieu, sera posté sur Achats et Ventes dans une modification.</p>					
			<p><b>Les prix devraient être soumis avec cette Annexe B</b>. Cette Annexe B peut être obtenue en contactant la Responsable de l'offre à commandes par téléphone ou courriel.</p>					
			<p><b>Il appartient aux soumissionnaires de demander des éclaircissements</b> sur les articles concernant les exigences exprimées dans la présente, s'il y a lieu, avant de déposer sa proposition ou <b>AVANT la date de clôture des soumissions</b>.</p>					